



Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a évoqué l'idée du Pacte mondial dans un discours prononcé au Forum économique mondial de Davos, le 31 janvier 1999. La phase opérationnelle du Pacte a été lancée au siège de l'ONU à New York, le 26 juillet 2000. Le Secrétaire général a invité les dirigeants d'entreprise à se joindre à une initiative internationale – le Pacte mondial – qui rassemblerait les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de neuf principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail et à l'environnement.

S'appuyant sur le pouvoir de l'action collective, le Pacte mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises afin que le monde des affaires puisse participer à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes posés par la mondialisation. En partenariat avec d'autres acteurs sociaux, le secteur privé peut ainsi contribuer à la réalisation du projet du Secrétaire général : une économie mondiale plus viable et plus ouverte.

Aujourd'hui, des centaines de sociétés de toutes les régions du monde, ainsi que des organisations internationales du travail et de la société civile participent au Pacte mondial. Il s'agit d'une initiative directe du Secrétaire général, dont l'effectif est modeste et les activités sont souples.

Le Pacte mondial est une initiative volontaire d'entreprises responsables, à laquelle sont associés deux objectifs complémentaires :

- Intégrer le Pacte mondial et ses principes à la stratégie et aux activités des entreprises ;
- Favoriser la coopération entre les principales parties intéressées et promouvoir les partenariats établis à l'appui des objectifs poursuivis par l'ONU.

Pour atteindre ces objectifs, le Pacte mondial propose plusieurs mécanismes de facilitation et de participation: concertation sur les politiques, apprentissage, structures locales et projets.

Le Pacte mondial n'est pas un instrument de réglementation – il ne sert pas à sanctionner, à dicter ou à évaluer le comportement ou les actions des sociétés. Il s'appuie plutôt sur la responsabilité à l'égard du public, la transparence et l'intérêt à long terme des sociétés, du monde du travail et de la société civile pour lancer des actions concrètes et conjointes en appliquant les principes énoncés dans le Pacte mondial.

Le Pacte mondial est un réseau, au cœur duquel se trouve le Bureau du Pacte mondial et quatre organismes des Nations Unies : le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement. Il fait également appel à tous les partenaires sociaux concernés : les gouvernements, qui ont défini les principes sur lesquels s'appuie l'initiative; les sociétés, dont les actions sont censées être influencées par le Pacte ; le monde du travail, dans lequel le processus de la production mondiale se réalise concrètement ; les organisations de la société civile, représentant l'ensemble des parties prenantes ; et l'ONU, seul véritable forum politique mondial, qui sert d'organisateur et de catalyseur faisant autorité.

## **Les neuf principes**

Les principes du Pacte mondial relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail et à l'environnement font l'objet d'un consensus universel et s'inspirent des instruments suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Les neuf principes sont les suivants :

### **Droits de l'homme**

Principe n°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;

Principe n°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### **Normes du travail**

Principe n°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe n°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe n°5 : l'abolition effective du travail des enfants ;

Principe n°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **Environnement**

Principe n°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe n°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe n°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## Comment participer

En tant qu'initiative volontaire, le Pacte mondial sollicite la participation générale d'un ensemble varié d'entreprises et d'autres organisations. Pour participer au Pacte mondial, une société doit procéder de la façon suivante :

- Son directeur général envoie une lettre (approuvée par le Conseil d'administration, dans la mesure du possible) au Secrétaire général Kofi Annan, dans laquelle il exprime son appui au Pacte mondial et à ses principes (Nations Unies, New York, 10017 ; télécopie: (212) 963-1207) ;
- La société prend des mesures pour modifier son fonctionnement, de façon à intégrer le Pacte mondial et ses principes à sa stratégie, à sa culture et à ses activités quotidiennes ;
- Elle est censée faire publiquement campagne en faveur du Pacte mondial et de ses principes en ayant recours à des moyens de communication tels que les communiqués de presse, les discours, etc. ;
- Elle est censée décrire dans son rapport annuel (ou autre rapport semblable) comment elle appuie le Pacte mondial et ses neuf principes.

En ce qui concerne les moyens effectifs auxquels les sociétés ont recours pour appliquer les principes, le Pacte mondial propose à tous les participants les mécanismes suivants :

- **Concertation sur les politiques.** Chaque année, le Pacte mondial fait l'objet d'une série de réunions orientées vers l'action et axées sur des questions précises concernant la mondialisation et la responsabilité civique des entreprises. Ces réunions sont l'occasion de participer de façon positive, en associant les organismes des Nations Unies, le monde du travail, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes pour trouver des solutions aux problèmes contemporains. Au nombre des questions traitées ont notamment figuré «Le rôle du secteur privé dans les zones de conflit» et «Les entreprises et le développement durable».
- **Réseaux décentralisés.** Le Pacte mondial encourage la création de réseaux à l'échelon national, régional ou sectoriel. Ces réseaux ont pour objectif d'appuyer l'application des neuf principes, l'apprentissage mutuel et l'échange d'informations, l'organisation de débats aux échelons national et régional sur les questions relatives à la mondialisation, les projets de partenariat et la participation de nouvelles sociétés au Pacte.
- **Apprentissage.** Les sociétés sont invitées à donner des exemples de leurs pratiques sur le site Web du Pacte mondial. En outre, les participants sont encouragés à établir des études de cas et des analyses approfondies et à les utiliser dans le cadre d'activités d'apprentissage menées dans le monde des affaires et les milieux universitaires. Des manifestations sont organisées à échelon national, régional et international pour permettre d'échanger les connaissances.
- **Projets de partenariat.** Le Pacte mondial encourage les sociétés à participer à des projets de partenariat avec les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile dont les objectifs correspondent à ceux de l'ONU en matière de développement.

## **Pourquoi participer**

Il y a de nombreux avantages à participer au Pacte mondial, notamment les suivants :

- Trouver des solutions pratiques aux problèmes contemporains relatifs à la mondialisation, à la responsabilité civique des entreprises et au développement durable, dans un cadre faisant intervenir plusieurs parties prenantes ;
- Se rassembler autour de principes universels et de la responsabilité civique des entreprises pour rendre l'économie mondiale plus viable et plus ouverte ;
- Exploiter le pouvoir d'action et d'organisation de l'ONU auprès des gouvernements, du monde des affaires et du travail, de la société civile et d'autres parties prenantes ;
- Utiliser des informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés ;
- Bénéficier des vastes connaissances de l'ONU sur les questions de développement et de son champ d'action dans le monde entier.

\* \* \*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez visiter le site

<[www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)>

Courrier électronique : <[globalcompact@un.org](mailto:globalcompact@un.org)>